



Synthèse de la journée de réflexion 25 janvier 2017

Accompagnement

Épanouissement

**“La vie relationnelle, affective,
intime et sexuelle des personnes
en situation de handicap“**

Compensation

Ethique

Droits



Présentation générale de la journée

La Fédération APAJH a organisé le 25 janvier 2017 une journée de réflexion sur « la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ».

Cette démarche a pour objectif de créer les conditions favorables pour une vie affective et sexuelle épanouie des personnes accompagnées au sein du réseau APAJH.

Il s'agissait de :

- parler du sujet, lever le tabou, lever les interdits ;
- rappeler l'importance de cette dimension pour la qualité de vie des personnes ;
- échanger sur les attentes et besoins des personnes et sur les bonnes pratiques d'accompagnement ;
- se questionner ;
- susciter l'envie des professionnels et des administrateurs de se saisir de cette question et d'organiser, à leur tour, des journées de réflexion sur les territoires.
- susciter l'envie des professionnels et structures de mettre en place des initiatives d'accompagnement, d'éducation et d'informations destinés aux personnes accompagnées.

Cette journée a pour objectif de poser les bases et d'identifier les problématiques pour la rédaction d'un texte fondateur sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, en complément de la Charte de Paris, afin de sensibiliser les administrateurs et donner un cadre d'intervention aux professionnels.

Cette journée a été élaborée par les membres de la commission vie affective et sexuelle de la Fédération APAJH, à partir des principes suivants :

- partir de la parole des personnes directement concernées grâce à des interventions de personnes en situation de handicap ;
- partir de la parole des professionnels de l'accompagnement et de direction/encadrement et ne pas s'appuyer uniquement sur des « experts » ;
- favoriser le croisement des points de vue entre les personnes concernées, les parents, les administrateurs, les experts en garantissant des temps d'échanges entre participants et intervenants.

Parmi les 120 personnes présentes, étaient présents : 1/3 d'administrateurs des associations départementales et de la Fédération, 1/3 de professionnels de direction et d'encadrement, 1/3 de professionnels d'accompagnements et de soignants. 39 départements étaient représentés.

Présentation générale des interventions

La journée s'est déroulée en 5 séquences.

1/ Parlons-en !

L'intervention de Bertrand Quentin, philosophe, a permis d'aborder les préjugés concernant la vie affective et sexuelle et le handicap, puis de souligner le caractère essentiel, singulier et profondément humain de cette dimension de l'existence.

Les besoins en accompagnement des personnes en situation de handicap ont ensuite été présentés par Sheila Warembourg, sexologue. Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial, a décrit les actions du planning en direction de ce public, notamment le programme « *Handicap et alors ?* ».

2/ Education à la sexualité

Lahcen Er Rajaoui, président de Nous Aussi, association d'auto-représentants de personnes avec une déficience intellectuelle, a fait part des demandes des personnes en situation de handicap, en terme de vie affective et sexuelle.

Céline Vandembeyvanghe, monitrice éducatrice, et Elodie Laurent, éducatrice spécialisée, ont ensuite détaillé leurs pratiques d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des adolescents accueillis à l'IME Henri Lafay, dans l'Ain.

3/ Liens avec les parents

Trois parents, également adhérents de l'APAJH Moselle, Sandrine Kloeditz, Françoise Durupt et Jean-Louis Ardner, ont partagé leur cheminement et perspectives concernant la vie affective et sexuelle de leur enfant.

Monique Deville, directrice générale de l'APAJH Savoie, a poursuivi en abordant le rôle du conseil d'administration, principalement composé de parents, dans la sécurisation du cadre d'intervention des professionnels et l'évolution des règlements de fonctionnement. Elle a souligné le nécessaire travail partenarial avec les familles.

4/ La vie de couple dans les foyers

Lahcen Er Rajaoui a présenté les attentes des personnes pour vivre en couple dans les foyers, alors que des interdits sont parfois encore posés, par les professionnels et les familles.

Hervé Gonse, juriste, a rappelé la liberté fondamentale, pour les adultes, d'avoir la vie affective et sexuelle de leur choix. Il a détaillé les droits fondamentaux liés à la vie affective : droit au respect de sa vie privée, à l'intimité, à la liberté d'aller et venir, à la correspondance, à la protection de son domicile, à la protection de l'image.

Monique Deville et Patricia Baudron, directrice de foyer à l'Apajh du Loiret, ont ensuite détaillé, la façon, dont les professionnels, au sein des foyers, accompagnent la vie de couple, tout en indiquant les difficultés rencontrées.

5/ Sexualité et grande dépendance

Fabienne Lardeau, résidente à la MAS d'Aixe-sur-Vienne, a exprimé ses attentes en terme de vie affective et sexuelle. Sa sœur a ensuite souligné l'importance d'un accompagnement dans ce domaine. Patricia Avril, chef de service a poursuivi en présentant les pratiques d'accompagnement proposées pour répondre à la diversité des besoins exprimés.

Synthèse des bonnes pratiques énoncées lors de la journée de réflexion du 25 janvier 2017

Les préalables

- Reconnaître la vie affective et la **santé sexuelle** comme essentielle pour la qualité de vie des personnes.
- Reconnaître **la singularité des expériences** de vie affective et sexuelle et affirmer qu'il existe « des sexualités » et « des affectivités.»
- Connaître et respecter **la liberté fondamentale, pour les adultes, d'avoir une vie affective et sexuelle** (sous réserve du consentement, que le partenaire ait plus de 15 ans et de l'absence de lien de parenté, et interdiction de l'exhibition sexuelle.)
- Ne pas décider à la place des personnes, les associer à l'ensemble des réflexions : « **Rien pour Nous sans Nous** ».
- Protéger et accompagner les personnes victimes de violence.
- **Favoriser le libre choix tout en garantissant la protection des personnes sans les sur-protéger.** Accompagner les échecs et les déceptions amoureuses en les reconnaissant comme faisant partie de la vie amoureuse.
- **Connaître et respecter les droits fondamentaux des personnes** définis dans les textes fondamentaux internationaux et nationaux : droit au respect de sa vie privée, à l'intimité, à la liberté d'aller et venir, à la correspondance, à la protection de son domicile, à la protection de l'image.
- Dans tous les foyers, respecter la loi en reconnaissant la chambre comme l'espace privée de la personne.
- Lorsque les professionnels accompagnent des mineurs, **construire un lien de confiance avec les parents.** Reconnaître les parents comme ayant une connaissance singulière de leur enfant. Être attentif à ne pas juger les parents.
- Lorsque les professionnels accompagnent des adultes, construire un lien de confiance avec les proches, qu'ils exercent la mesure de protection ou non, tout en tenant compte de la place que la personne souhaite leur donner.
- **Libérer la pensée**, pour lever les tabous et les préjugés concernant le handicap et la sexualité.
- **Susciter une dynamique d'équipe** et une posture commune sur l'accompagnement dans le domaine de la vie affective et sexuelle.

En pratique : l'engagement des conseils d'administration et des directions

- Aborder cette question dans **le projet associatif national et le décliner dans les projets associatifs départementaux** pour garantir un cadre sécurisé aux professionnels.
- Favoriser **la réflexion des conseils d'administration** pour construire une politique dans ce domaine.
- **S'informer, se former, développer ses connaissances** sur le sujet.
- Lors de la réactualisation du **projet d'établissement ou de service**, identifier les besoins et attentes des personnes dans ce domaine pour proposer des prestations qui y répondent.
- Construire **des partenariats**, des réseaux : avec le planning familial, des associations locales, des personnes ressources, etc.
- Dans **le règlement de fonctionnement** des établissements pour adultes, rappeler les droits et libertés des personnes : droit au respect de sa vie privée, à l'intimité, à la liberté d'aller et venir, à la correspondance, à la protection de son domicile, à la protection de l'image. Rappeler également les obligations : respect de l'intimité d'autrui, interdiction de l'exhibition sexuelle, etc.
- Lorsqu'un établissement accueille des mineurs et des majeurs (par exemple un IME au titre de l'amendement Creton), différencier les règles pour les enfants et les adultes.
- Garantir **la formation des professionnels** sur le sujet, et plus particulièrement la connaissance des libertés et droits fondamentaux.
- Autant que possible, garantir **la mixité (hommes/femmes) des équipes d'accompagnants**.
- Mettre en place des **espaces de réflexion** sur ce sujet.

En pratique : l'accompagnement au quotidien

- Aborder cette question lors **l'admission**, selon des modalités adaptées.
- **Être attentif aux besoins et attentes des personnes** dans le domaine de la vie affective et sexuelle pour proposer un accompagnement personnalisé.
- Aborder cette question, de manière adaptée, lors de la préparation des **projets personnalisés**, sans attendre qu'il y ait des problèmes particuliers. Être attentif à définir ce qui est écrit (et ce qui ne l'est pas) dans le projet personnalisé, compte tenu du caractère intime de la vie affective et sexuelle.
- Proposer des actions **d'information et d'éducation à la sexualité** dès l'adolescence (la connaissance du corps, la question du consentement, les habiletés sociales, etc.) et tout au long de la vie, en fonction des besoins et attentes des personnes. Pour les enfants et les adolescents, l'éducation à la sexualité est obligatoire depuis 2001. Utiliser l'outil de l'OMS-UNESCO réalisé en 2010 : *Principes directeurs européens pour une éducation à la sexualité*.
- **Offrir des espaces de parole**, individuels ou collectifs, aux personnes. Instaurer un climat de confiance pour qu'elles puissent s'exprimer.
- **Construire et/ou s'équiper d'outils adaptés** : pictogrammes (base de pictogramme Apajh, données SCLERA), vidéos, mallettes pédagogiques, etc. pour aider les personnes à comprendre, à s'exprimer.
- **Faciliter l'accès à des espaces de rencontres pour permettre aux personnes de sortir de l'isolement**, pour susciter les liens d'amitiés et affectifs.
- Identifier les besoins et attentes des parents (information, écoute, soutien, réassurance, dialogue, etc.) et proposer des réponses à leurs besoins (conférence-débat, espace d'échange, etc.).
- Construire un **partenariat avec les familles** et les proches. Lorsqu'il s'agit d'adultes, tenir compte de la place que la personne souhaite leur donner.
- Intervenir, si nécessaire, en **médiation entre la famille et le résident**.

Les outils de la Fédération Apajh pour soutenir la réflexion des militants et les professionnels

Le service formation de la Fédération propose une offre de formation sur la vie affective et sexuelle.



Un **espace collaboratif « vie affective et sexuelle »** sur l'Apajhwiki met à disposition des documents et des outils (pour les établissements en gestion nationale).



La **charte « amour et sexualité à l'Apajh »**, réalisée en 2013, sera prochainement actualisée.



Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
29^{ème} étage • Boîte aux lettres n°35
75755 Paris cedex 15

Tél. : 01 44 10 23 40

Fax : 01 44 10 23 50

www.apajh.org

“La vie relationnelle, affective,

intime et sexuelle des personnes

en situation de handicap“

 **APA JH**
Fédération